



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
AQUITAINE**

DIVISION DE BORDEAUX

Référence : DEP-DSNR Bordeaux-1023-2006

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais

**B. P. n° 27 - Braud et Saint-Louis
33820 Saint-Ciers-sur-Gironde**

Bordeaux, le 31 juillet 2006

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais
Inspection INS-2006-EDFBLA-0001 du 31 mai 2006 - sûreté - compétitivité

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection courante a eu lieu le 31 mai 2006 au centre nucléaire de production d'électricité du Blayais sur le thème "sûreté - compétitivité".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 31 mai 2006 avait pour but d'évaluer l'impact des récentes évolutions d'EDF sur la sûreté des réacteurs. Les inspecteurs se sont principalement intéressés aux éléments suivants :

- ✓ le processus budgétaire du CNPE,
- ✓ la communication et les facteurs organisationnels et humains,
- ✓ les structures d'arbitrage et les indicateurs,
- ✓ l'organisation de la maintenance,
- ✓ les arrêts de tranche.

Lors de l'examen de ces éléments, les inspecteurs ont vérifié que la sûreté était prise en compte de manière satisfaisante dans les activités mises en œuvre dans le CNPE. Cet examen n'a pas mis en évidence d'écart notable.

D'une manière générale, les inspecteurs ont remarqué l'effort d'organisation des processus mis en œuvre au CNPE du Blayais, l'importante activité de communication en direction du personnel. Ils ont également noté un ensemble de bonnes pratiques touchant à la présence sur le terrain des managers, la préparation des interventions, l'accompagnement des évolutions des outils et référentiels, l'analyse à froid des décisions et la perception de la sûreté par les agents.

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'information

Afin d'assurer en permanence un niveau de sûreté suffisant, le CNPE a mis en place un système d'astreinte tant au niveau opérationnel qu'au niveau décisionnel. Les conditions de recours à cette astreinte sont suivies au travers d'un tableau de bord et d'indicateurs de consommation gérés par le service "gestion des ressources humaines". Pour des raisons purement matérielles, les inspecteurs n'ont pas pu analyser ces indicateurs, dont le suivi doit permettre en particulier de vérifier que le recours à l'astreinte n'est pas de nature à dégrader la qualité des opérations réalisées par les intervenants ayant précédemment travaillé sous astreinte.

B1. A ce titre, je vous demande de me communiquer la méthode utilisée par vos services pour vous assurer du respect des conditions de recours à l'astreinte ainsi qu'une analyse de tendance sur les conditions de recours à l'astreinte effectués lors des arrêts de réacteurs réalisés au cours des trois dernières années concernant le service en charge des automatismes.

C. Observations

Les inspecteurs ont noté que certaines décisions nécessitant un arbitrage entre la sûreté et d'autres exigences donnaient lieu à la rédaction d'un relevé de décisions (SRDER) sur une fiche spécialement conçue à cette fin. Cette pratique, dont le principe est positif, pourrait être rendue plus rigoureuse si ses critères de mise en œuvre étaient explicités.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional, et par délégation,
le chef de la division de la sûreté nucléaire
et de la radioprotection

signé

Julien COLLET